

DÉLIBÉRATION N°2020-21_25 du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 1^{er} décembre 2020

5. Désignation de représentants du conseil d'administration au sein des conseils de services communs et de la commission de formation permanente

5.3 Désignation de trois représentants BIATSS au Conseil de gestion des PUFC

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 36
Membres en exercice : 36
Quorum : 18

Membres présents : 25
Membres représentés : 9
Total : 34

VU les statuts des Presses universitaires de Franche-Comté (PUFC) modifiés du 2 juillet 2013

L'article 22 des statuts des PUFC prévoit que son Conseil de gestion comprenne trois personnels BIATSS dont les fonctions relèvent des métiers de la chaîne du livre, en activité dans des composantes et services communs et généraux de l'UFC autres que les PUFC, et désignés par le Conseil d'administration de l'UFC après appel à candidature.

La direction des affaires juridiques de l'université a reçu, dans les délais imposés, les candidatures suivantes :

- M. Laurent KONDRATUK ;
- Mme Marie BONJOUR ;
- Mme Sophie LORIOZ ;
- M. Fabien FERRI ;
- Mme Françoise CHAMBEFORT.

Après un vote secret réalisé via l'outil en ligne LimeSurvey, les résultats sont les suivants :

	Nombre de voix	Vote blanc	Ne prend pas part au vote
M. Laurent KONDRATUK	13	2	0
Mme Marie BONJOUR	27		
Mme Sophie LORIOZ	17		
M. Fabien FERRI	16		
Mme Françoise CHAMBEFORT	23		



Les membres présents et représentés du conseil d'administration désignent Mme Marie BONJOUR, Mme Sophie LORIOZ et Mme Françoise CHAMBEFORT pour siéger au Conseil de gestion des PUFC.

Besançon, le 7 décembre 2020

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

